



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Mise à disposition d'espaces – L'Echappée Zen

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les prestations de mise à disposition d'espaces équipés (cabinets de consultation et salle) proposées par L'Echappée Zen, 49 rue de Gesvres – 60000 Beauvais, dans le cadre d'une prestation de service.

2. Description des espaces

L'Echappée Zen met à disposition :

- **Quatre cabinets équipés** de 15 à 20 m², dont :
 - Deux situés aux rez-de-chaussée, accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).
 - Deux situés à l'étage avec escalier, sans ascenseur.
- **Une salle équipée**, destinée aux ateliers, groupes ou événements, avec une entrée indépendante, et située au 2^{ème} étage avec escalier, sans ascenseur.

Les espaces sont mis à disposition prêts à travailler, avec accès aux espaces communs (salle d'attente, sanitaires, cuisine/salle de pause) et aux services inclus (eau, électricité, chauffage, entretien des locaux, internet).

3. Nature de la prestation

La prestation constitue exclusivement une **mise à disposition d'espaces en prestation de service**. Elle ne saurait être assimilée à un bail professionnel, commercial ou précaire, ni à une sous-location, ni conférer un quelconque droit au maintien dans les lieux.

La domiciliation ou l'utilisation de l'adresse comme siège social est strictement interdite.

4. Conditions d'accès et d'utilisation

Les espaces doivent être utilisés exclusivement dans le cadre d'activités professionnelles.

L'accès aux espaces se fait en autonomie sur les horaires définis au contrat. Le prestataire est responsable de la bonne utilisation et restitution des clés et codes d'accès.

Les espaces sont proposés en l'état tel que décrit. Toute demande de matériel, d'aménagement ou de service supplémentaire devra faire l'objet d'un accord préalable du prestataire et pourra donner lieu à une facturation complémentaire.

L'absence d'un équipement ou service non mentionné ne saurait être considérée comme un manquement du prestataire.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

4.1. Les cabinets

4.1.1 : Les cabinets en Mise à disposition de façon RÉCURRENTE :

Ils peuvent être mis à disposition soit en ½ journée, 1 journée, 2 journées ou 3 journées par semaine, soit de minimum 2 jours par mois, à maximum 12 jours par mois **et pour un usage individuel et personnel du praticien signataire du contrat**. Tout prêt, mise à disposition à un tiers, ainsi que toute pratique en co-animation ou intervention conjointe avec une personne non déclarée et non autorisée par L'Échappée Zen est strictement interdite, sauf accord écrit préalable de la direction. Les cabinets sont accessibles du lundi au samedi, de 9h00 à 20h00 maximum.

Pour les cabinets situés à l'étage, et en cas d'accueil d'une personne à mobilité réduite, le bénéficiaire peut solliciter l'utilisation exceptionnelle d'un cabinet PMR situé au rez-de-chaussée, sous réserve de disponibilité et sur demande formulée au minimum 72 heures à l'avance.

En cas d'utilisation en demi-journée, les horaires sont les suivants :

- 9h00-14h00
- 14h30-19h30

L'arrivée et le départ doivent impérativement s'effectuer dans ces créneaux horaires, sans possibilité d'accès anticipé ni de dépassement. Tout dépassement horaire, même partiel, entraîne une facturation complémentaire.

4.1.2 : Conditions spécifiques à la mise à disposition PONCTUELLE :

- Nature du service :

La location ponctuelle au sein de L'Échappée Zen met à disposition du Praticien un cabinet équipé (mobilier, table de massage selon le besoin, Wi-Fi). Cette mise à disposition ne constitue pas un bail commercial mais une prestation de service ponctuelle. Le Praticien exerce sous sa propre responsabilité et doit être couvert par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) à jour.

- Réservation et Paiement

La réservation s'effectue exclusivement via la plateforme de réservation en ligne. La prestation s'effectue par créneaux de demi-journée, définis selon les horaires suivants : **Matin (9h00 - 13h00)** ou **Après-midi (14h30 - 18h30)**. Le tarif est de 45 € par créneau choisi. Il devient ferme et irrévocable dès la validation du paiement intégral de la prestation (45 € par créneau de 4h). À défaut de paiement immédiat, L'Échappée Zen se réserve le droit de libérer le créneau sans préavis.

- Conditions d'Annulation et de Report

Toute demande d'annulation ou de report doit être formulée par écrit (e-mail).



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Annulation plus de 48h avant le début de la réservation : Le Praticien peut opter pour le report de sa réservation sur un autre créneau disponible (sans frais supplémentaires) ou pour un remboursement partiel à hauteur de 50 % du montant versé. Les 50 % restants sont conservés par L'Échappée Zen au titre de frais de gestion et d'immobilisation.

Annulation moins de 48h avant le début de la réservation : La prestation est intégralement due. Aucun remboursement ni report ne sera accordé, le créneau ayant été spécifiquement bloqué pour le Praticien, empêchant ainsi toute relocation à un tiers.

- Accès et État des lieux :

Le code d'accès sera communiqué par SMS après la confirmation définitive, il est strictement personnel et ne doit pas être diffusé, un code d'accès Client vous sera également communiqué. Le Praticien s'engage à rendre le cabinet dans l'état de propreté et de rangement initial. Tout dommage constaté sur le matériel mis à disposition pourra faire l'objet d'une demande de réparation financière. Le temps de préparation et de remise en état du cabinet doit être inclus dans le créneau de 4h réservé.

- Respect des lieux :

Le Praticien s'engage à respecter le calme de l'établissement et à libérer le cabinet impérativement à la fin de son créneau horaire pour permettre l'installation du professionnel suivant.

4.2. La salle

Elle est accessible du lundi au samedi, de 9h00 à 19h00, et sur demande exceptionnelle : pour une utilisation jusqu'à 21h00, et/ou le dimanche.

La durée de mise à disposition de la salle comprend l'intégralité du temps d'occupation.

1 - Pour la mise à disposition à l'heure ce temps inclus :

- l'installation,
- l'accueil du public,
- l'atelier ou l'événement,
- la désinstallation et la remise en état de la salle.

L'heure de fin correspond à la restitution de la salle entièrement libérée, rangée et prête à être utilisée par un autre bénéficiaire.

2 - Pour les forfaits ½ journée et 1 journée, ce temps inclus :

- l'accueil du public.
- l'atelier ou l'événement,

L'heure de début correspond à l'heure de réservation convenue.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

L'heure de fin correspond à la restitution de la salle entièrement libérée,

Tout dépassement horaire, même partiel, n'est pas autorisée sans accord préalable. Tout dépassement pourra entraîner une facturation complémentaire.

La salle est utilisable de 1 à 2 heures, en demi-journée ou à la journée, selon 3 modalités :

- **Ponctuelle**, soit à l'unité
- **Séquentielle**, soit une série de 2 à 4 dates maximum sur une période de 2 mois maximum, pour un même projet.
- **Récurrente**, soit une ou plusieurs dates chaque mois sur une période de 2 à 12 mois.

5. Réservation et engagements :

La réservation devient effective après signature du contrat et acceptation des CGV. Pour les cabinets, la durée d'engagement est fixée au contrat (12 mois, avec un minimum de 6 mois sauf accord spécifique).

5.1 Engagements du prestataire

L'Echappée Zen s'engage à :

- Mettre à disposition un espace conforme à l'usage prévu,
- Assurer l'entretien général des locaux,
- Garantir l'accès aux services inclus,
- Informer le bénéficiaire de toute modification pouvant impacter l'utilisation des espaces.

5.2. Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- Utiliser les espaces dans un cadre professionnel exclusivement,
- Respecter les horaires d'accès et de restitution, et prévenir L'Echappée Zen en cas d'impossibilité de restituer les clés.
- Restituer les espaces et l'ensemble du matériel dans un état de propreté équivalent à celui dans lequel il a été mis à disposition, prêt à l'usage ; L'Echappée Zen ne dispose pas de personnel de ménage dédié entre chaque utilisation. Toute dégradation ou manque d'équipement constaté fera l'objet d'une facturation complémentaire.
- Ne causer aucune nuisance sonore ou trouble de jouissance.
- Être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant son activité.
- Respecter la confidentialité des informations et activités du lieu.
- Ne procéder à aucun prêt, mise à disposition à un tiers.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

6. Conditions financières

6.1. Tarifs :

Les tarifs sont consultables via le site internet du prestataire. Si la prestation débute en cours de mois, le montant est ajusté au **prorata temporis** en fonction du nombre de jours réels d'occupation..

Les tarifs appliqués sont définis et précisés dans tout devis ou contrat.

Toute demande pour une prestation de service concernant la salle fera l'objet d'un devis.

6.2. Modalités de règlement :

Les prestations correspondant à l'utilisation des espaces aux horaires définis par contrat sont dues dans leur intégralité, qu'elles soient utilisées ou non, et ne peuvent faire l'objet d'aucun report ni remboursement.

Les règlements sont à effectuer par virement bancaire de préférence, ou par chèque.

- Les prestations récurrentes (cabinets et salle) sont réglées mensuellement, au plus tard le **5 du mois en cours**, pour le mois de prestation correspondant. **En cas de sortie en cours de mois, aucun remboursement partiel de la mensualité ne sera effectué, le mois restant dû dans son intégralité.**
- La prestation **séquentielle de la salle** est payable en 2 fois : 1 acompte de 30% à la signature, et le restant au plus tard 48h avant le premier jour de la prestation.
- La prestation **ponctuelle de la salle** est payable en une fois à la signature du contrat, au plus tard dans les 5 jours.

Toute contestation relative à une facture ne suspend pas l'obligation de paiement.

Une facture est délivrée chaque mois.

6.3. Retard et défaut de paiement :

Les conditions suivantes s'appliquent pour tout type de prestation.

Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire, tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application :

- d'intérêts de retard calculés au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, fractionné par jour de retard, à compter de la date d'échéance de la facture,
- d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

Ces pénalités et frais s'ajoutent au montant principal de la facture et sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Toutes les sommes impayées restent dues.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

6.4. Facturations complémentaires

Tout oubli, perte ou fermeture accidentelle des clés à l'intérieur de la salle, et plus généralement **tout incident de la responsabilité du prestataire** nécessitant l'intervention du personnel de L'Échappée Zen, entraîne la facturation d'un **forfait d'intervention**, couvrant le temps de déplacement et d'intervention du personnel, comme suit :

- En semaine (du lundi au vendredi) : 60 € TTC
- Le week-end ou jours fériés : 100 € TTC

Toute heure dépassée est due et entraîne une facturation complémentaire au tarif de :

- **30€ TTC** pour les cabinets,
- et au **tarif horaire en vigueur TTC** pour la salle.

Toute dégradation des locaux, du matériel ou des équipements, qu'elle soit causée par le prestataire ou par toute personne qu'il a fait accéder aux lieux, sera facturée au prestataire au coût réel de réparation ou de remplacement, sur présentation de justificatifs.

7. Durée d'engagement

Pour les prestations ponctuelles et séquentielles de la salle, l'engagement est conclu pour la durée totale de la prestation.

Les prestations récurrentes impliquent un engagement minimum :

- Les cabinets sont proposés dans le cadre d'un contrat de 12 mois en reconduction tacite, avec une durée **d'engagement minimum de 6 mois**.
- La salle en prestation récurrente est conclue pour la durée souhaitée par le bénéficiaire, entre 2 et 12 mois, avec une durée d'engagement minimum correspondant à la moitié de la durée prévue.

8. Annulation, report et résiliation

- Pour une prestation ponctuelle de la salle :
 - Toute annulation n'entraîne aucun remboursement des sommes dues.
 - Un report est possible, une seule fois, avec un délai de prévenance d'au moins 7 jours.
- Pour une prestation séquentielle de la salle :
 - Toute annulation n'entraîne aucun droit au remboursement de l'acompte versé, ni au report ou non-paiement de la somme restant due à la date prévue.
 - Un report est possible, pour une seule des dates engagées, avec un délai de prévenance d'au moins 7 jours.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

- ***Pour les prestations récurrentes avec contrat au mois (Cabinet ou Salle):***

- La résiliation du contrat peut être demandée à l'issue de la période d'engagement minimum, par écrit **en respectant un préavis d'un mois**.
- **Par dérogation à la règle du prorata d'entrée, tout mois civil commencé est intégralement dû.** Si le délai de préavis prend fin en cours de mois, la facturation de la prestation de service est maintenue jusqu'au dernier jour du mois civil concerné. Le bénéficiaire conserve l'accès à l'espace jusqu'au terme de cette période.
- Il est possible de déplacer un créneau à l'intérieur du mois en cours, selon les disponibilités, avec un délai de prévenance d'au moins 7 jours.

9. Responsabilité

Chaque bénéficiaire exerce son activité sous sa propre responsabilité. L'Echappée Zen ne saurait être tenue responsable des dommages causés aux clients du bénéficiaire ou de toute perte ou vol d'effets personnels.

10. Participation à la vie du centre

La participation aux événements, réunions et projets collectifs du centre est **fortement encouragée**, dans un esprit de collaboration et de dynamique collective.

11. Litiges

En cas de litige, les parties privilégieront une résolution amiable. À défaut, le tribunal compétent sera celui de Beauvais.